

Conformité bruits et vibrations des machines et équipements

Bruit et vibrations



La prise en compte globale de vos obligations bruits et vibrations

VOS ATTENTES

Vous souhaitez

- répondre aux exigences de déclaration de bruit et vibrations : directive machine 2006/42/CE
- répondre aux exigences d'étiquetage bruit de la directive "outdoor" 2000/14/CE (engins TP, engins mobiles...)

NOS SOLUTIONS

Le Cetim vous propose

- la sélection des protocoles d'essais adaptés à vos matériels : engins TP, matériel de jardinage, matériel de voirie...
- des moyens d'essais spécialisés : chambre sourde, locaux insonorisés, aire en champ libre, chaînes de mesure acoustique et vibratoire multivoies, intensimètre, source sonore de référence
- mesures de bruits sur site et en laboratoire selon les codes d'essais internationaux (ISO 11200, ISO 3740, ISO 9614), pression acoustique au poste opérateur, puissance acoustique
- mesures vibratoires main-bras et corps complet selon les codes d'essais internationaux sur matériels portatifs et engins mobiles

VOS BÉNÉFICES

- Le Cetim est Centre technique, indépendant et neutre, notifié CE pour la directive 2000/14/CE), il est un support compétent en matière de réglementation et normes - membre actif des commissions AFNOR - et de veille technologique en matière normative
- vous bénéficiez d'un interlocuteur unique pour tous vos essais bruits et vibrations
- si nécessaire le Cetim réalise vos essais complémentaires (CEM, sécurité...) voire la reconception de vos produits et équipements



Service Question Réponse

Tél. : +33 (0)970 821 680

sqr@cetim.fr

www.cetim.fr

